

Appel à projets conjoint
Agence régionale de santé et Métropole de Lyon

Création d'un établissement d'accueil médicalisé en tout ou partie (EAM)
pour adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme et adultes avec handicap psychique
sur le territoire de la Métropole de Lyon

(références : ARS « 2018-69-EAM » et Métropole « 2018/DSHE/DVE/ESPH/06/01 »)

Commission d'information et de sélection du 17/01/2019

Avis de classement

Deux projets ont été reçus au siège de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon.

Tous les projets ont été instruits et soumis à la commission d'information et de sélection.

Le classement est le suivant :

- 1 - Fondation OVE
- 2 - Association ALEFPA

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, l'avis de classement de la commission de sélection est publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon.

Il est également mis en ligne sur les sites internet de l'Agence régionale de santé et de la Métropole de Lyon.

Fait à Lyon, le 12 mars 2019

Le Directeur départemental
du Rhône et de la Métropole de Lyon
de l'Agence régionale de santé,
Co Président de la commission

Philippe GUÉTAT

La Vice-présidente
de la Métropole de Lyon,
Co Présidente de la commission

Murielle LAURENT